

## COMPTE RENDU

### RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 17 MARS 2016

L'an deux mil seize,

le dix-sept du mois de janvier,

A la salle des fêtes de Cernay l'Eglise, à 20 heures 00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 11 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Régis LIGIER.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**Étaient présents** : Sébastien PARENT, Alexandre MONNET, François BANDELIER, Gérard GENTIT, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Bernadette DELAVELLE, Michelle CHENET, Maxime COURTET, Brigitte COURTET, François JACQUOT, Christophe JANIN, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Nadège MOUGIN, Martial CORDIER, Lucien RONDOT, Pascal JACQUOT, Pierre-Jean WYCART, Thierry VERNEY, Franck VILLEMAIN, Jean-Michel TOURNIER, Victor PEREIRA MATEUS, Christophe FRANCIOLI, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Véronique SALVI, Stanislas RENAUD, Guillaume NICOD, Damienne BISOFFI, Jean-Michel FEUVRIER, Serge LOUIS, Murielle PLESSIX, Serge ORNY, Pascal GODIN, Denis RELANGE, Gérard MAUVAIS, Luc TAILLARD, Samuel HOUSER

**Étaient excusés** : Jean-Paul FEUVRIER, Philippe PETIT, Sébastien BRUILLOT, Julien DEGOIS

#### **Procuration :**

Karine TIROLE donne procuration à Régis LIGIER  
Patricia KITABI donne procuration à Stanislas RENAUD  
Florie THORE donne procuration à Constant CUCHE

**Secrétaire de séance** : Olivier CLEMENCE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 20 h 00.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire, l'autorisation d'inscrire une question complémentaire à l'ordre du jour : indemnisation de Groupama pour le sinistre du compteur électrique à la Combe Saint Pierre.

Le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, l'inscription de la question complémentaire.

## Approbation du compte-rendu du 21 janvier 2016

Les membres du Conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 21 janvier 2016.

### 1/ Intervention Développement 25

Intervenant : Philipp DANNECKER

Monsieur Philipp DANNECKER informe l'assemblée qu'une étude d'opportunité de la ZAC des Bi-chets sera mise en place afin de mesurer l'offre et la demande ainsi que le besoin d'un pôle d'attractivité.

Pour cela, il est nécessaire de constituer un comité de pilotage de 10 personnes regroupant 7 élus et 6 profils socioprofessionnels.

L'étude durera 3 à 4 mois, le planning sera établi par le COPIL.

Les élus constituant le COPIL sont :

- Régis LIGIER
- Pierre-Jean WYCART
- Franck VILLEMAIN
- Lucien RONDOT
- Gérard GENTIT
- Christophe JANIN
- Jean-Michel FEUVRIER

### 2/ Finances

#### Orientations budgétaires 2016

##### 1- Budget Principal

*Concernant la section de fonctionnement – Dépenses*

Chapitre	Intitulé Article	BP 2014	CA 2014	BP et DM 2015	CA 2015	BP 2016
011	Charges à caractère général	617 300	576 908	622 000	574 938	<b>608 550</b>
012	Charges de personnel	805 720	752 506	830 730	761 426	<b>747 150</b>
014	Atténuation de produits	196 276	194 551	216 220	214 720	<b>227 275</b>
022	Dépenses imprévues	27 258	0	62 905	0	<b>80 000</b>
65	Autres charges de gestion courante	1 120 293	1 003 718	1 063 076	971 893	<b>1 021 632</b>
66	Charges financières	3 908	3 908	2 678	2 677	<b>1 411</b>
67	Charges exceptionnelles	500	206	1 000	233	<b>500</b>
023	Virement à la section d'investissement	152 490	0	0	0	<b>0</b>
042	Opérations d'ordre (amortissements)	207 775	206 652	209 865	162 596	<b>199 702</b>
	<b>Total</b>	<b>3 131 520</b>	<b>2 738 448</b>	<b>3 008 473</b>	<b>2 688 482</b>	<b>2 886 220</b>

Le budget 2016 est construit sur la base des hypothèses suivantes :

- Pour le chapitre 011 (charges à caractère général), il est proposé :
  - une hausse des dépenses liées à la piscine (+ 2000 euros pour un total de 356

000 euros). Cela représente 58 % du chapitre (BP 2015 : 354 000 – CA 342 370,82)  
 - une baisse des crédits pour l'entretien de voirie de – 10 000 euros. (CA 2015 : 84 555,10 euros).

- une hausse des crédits pour le transport collectif (+ 4000 euros)

Ce chapitre comprend d'autres dépenses comme le feu d'artifice du 13 juillet (12 510 euros) ; la location du gymnase au collège Mont Miroir (9 000 euros – en nette hausse en 2015).

- Pour le chapitre 012 (charges de personnel), il est proposé une baisse des crédits qui s'explique par le départ du DGS, le transfert du personnel du SMIX au SMIX à partir de juillet 2016.  
 - Aucune création de poste n'est prévue en 2016

**Rappel :** Le Chapitre 012 prend en charge l'ensemble des dépenses de personnel des budgets suivants : CCPM, OM et SMIX Dessoubre.

- Pour le chapitre 014 (atténuation de charges), un maintien à l'identique des crédits du FNGIR et une hausse du FPIC passant de 44 445 euros à 57 000 euros
- Pour le chapitre 042 (dotation aux amortissements), le montant est en légère hausse. En 2015 au BP, la dépense a été de 162 595,54 euros. Pour 2016, il est proposé 199 702 euros.
- Pour le chapitre 65 (autres charges de gestion courante),

Ce chapitre assure les participations de la CCPM (article 65541) aux organismes :

- SMIX Très Haut Débit pour 133 750 euros
- Pays Horloger pour 78 315,69 euros
- Smix Dessoubre pour 12 906 euros
- SIAS pour 260 660 euros (en 2015, trop versé de 6 840 euros, régularisés en 2016)

- à l'article 657363 la participation de la CCPM au budget de la Combe Saint Pierre (249 746,20 euros en 2015 / Prévision 2016 : 300 000 euros)

- ainsi que les subventions versées aux associations à l'article 6574 pour un montant de 145 944,15 en 2015 / Prévision 2016 :150 000

- Le Chapitre 042

Ce chapitre comprend les amortissements des biens de la CCPM ( Aire accueil gens du voyage, site tuilerie, maison des services....).

**Concernant la section de fonctionnement - Recettes**

	BP et DM 2015	CA 2015	BP 2016
002 Excédent antérieur reporté fonctionnement	246 397	0	<b>380 057</b>
013 Atténuation de charges	5 000	6 930	<b>3 000</b>
70 Produits de service	100	225	<b>578 330</b>
73 Impôts et taxes	1 667 795	1 704 503	<b>1 721 736</b>
74 Dotations	994 357	960 838	<b>257 700</b>
75 Autres produits de gestion courante	22 000	19 928	<b>17 350</b>
77 Produits exceptionnels	0	2 661	<b>0</b>
042 Opérations d'ordre (amortissements)	127 055	127 055	<b>72 418</b>
<b>Total</b>	<b>3 062 704</b>	<b>2 822 139</b>	<b>3 030 591</b>

- Au chapitre 70, les crédits sont en hausse car il y a eu un transfert des crédits des articles 74751 et 74758 au chapitre 70.

Ce chapitre comprend :

- le remboursement des budgets annexes (charges de personnel et de fonctionnement – articles 70841 et 70872) en légère hausse s'expliquant par la diminution des CAE au budget OM (2015 : 474 538 euros – 2016 : 479 300 euros).

- le remboursement des autres organismes (article 70848 et 70878) tels que le SMIX et la mise à disposition de personnel à la CCPR (BP 2016 : 80 700 euros)

- Au chapitre 73, il est prévu une hausse de la fiscalité de 1 % des bases et de 1 % des taux.
  - Les 4 taxes : 1 563 188 euros (+1 % bases et taux)
  - CVAE : 153 736 euros
  - Taxe de séjour : 5000 euros

La hausse des taux se justifie par le fait d'anticiper la baisse des dotations et la hausse du FPIC en 2017. De plus, les excédents de fonctionnement sont aussi élevés en raison d'une régularisation des amortissements qui a été effectuée.

- Au chapitre 74, il faut prendre en compte la baisse de la dotation globale de fonctionnement (- 63 000 euros en 2016) et la baisse de remboursement du CAE (4 100 euros)

#### Concernant la section d'investissement - Dépenses

		BP et DM 2015	CA 2015	BP 2016
Op 15	OPAH	47 674,12	17 268,04	<b>30 406,08</b>
Op 17	Sentiers – belvédères	2 600,00	996,00	<b>13 700,00</b>
Op 17	Fournitures Sentiers	7 000,00	4 317,70	
Op 20	maison des services	2 984,69	484,69	0,00
Op 22	Informatique – Logiciel	15 000,00	13 656,00	<b>0,00</b>
Op 22	Informatique – Matériel	9 500,00	6 820,40	<b>12 000,00</b>
Op 22	Informatique – Mobilier	5 500,00	593,63	3 000,00
Op 29	chemins de la contrebande	37 050,00	0	<b>37 050,00</b>
Op 30	observatoire fiscal	12 157,20	10 791,60	<b>1 500,00</b>
Op 31	Stade nautique Goumois	1 800,00	0	0,00
Op 31	Stade nautique Goumois	1 300,00	1 556,20	0,00
Op 34	Chemin contrebande – Cabanes	15 187,43	15 187,42	0,00
Op 35	Site des Tuileries	2 800,00	2 784,00	2 500,00
020	<i>Dépenses imprévues</i>	200	0	<b>2 000,00</b>
16	<i>Remboursement emprunt</i>	42 521,00	42 520,85	43 753,95
040	Opérations d'ordre (amortissements)	151 900,05	151 899,33	<b>72 418,00</b>
001	Déficit antérieur reporté	30 015,42		
	<b>Total</b>			

Nous devons inscrire les crédits correspondants aux projets en cours et à venir.

Opération 15 :  
Fin de subvention – Logements conventionnés – HDL

Opération 17 : Sentiers  
Outillage – Panneaux – Passage VTT

Opération 22 : Informatique  
Photocopieur  
Diverses acquisitions

Opération 35 : Site des Tuileries  
Barrières

*Concernant la section investissement – Recettes*

			CA 2015	BP 2016
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	132 357,86	132 357,86	
001	Solde d'exécution d'investissement	0	0	<b>115 839,92</b>
Op 20	Subvention Aménagement Maison des Services	19 606,00	19 606,00	
Op 29	Subvention chemin contrebande – passerelle	3 199,00	888,92	
Op 29	Subvention chemin contrebande – passerelle	0	20 840,60	
Op 29	Subvention chemin contrebande – passerelle	7 012,00	2 084,06	
Op 29	Subvention chemin contrebande – passerelle	0	13 445,68	
Op 34	Subvention chemins contrebande – cabanes	0	3 190,12	
10222	FCTVA	47 000,00	34 877,61	2 380
040	Opérations d'ordre (amortissements)	234 709,81	187 440,35	<b>199 702</b>
	<b>Total</b>			

**Conclusion :**

L'excédent de fonctionnement (article 002) est de + 133 660 euros par rapport à l'exercice 2015. Il provient principalement des régularisations de l'inventaire et des amortissements qui ont été réalisées en 2015.

Soit 380 057 euros contre 246 397 euros en 2015.

Mais il apparaît que l'autofinancement reste nul par rapport à l'année 2015.

## **2 - Budget annexe des Ordures ménagères**

### *Concernant la section fonctionnement - Dépenses*

Chap	Libelle Article	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016
11	Charges à caractère général	260 017	301 500	258 134	307 800
12	Charges de personnels	463 935	480 000	443 939	444 000
22	Dépenses imprévues	0	99 000	0	90 000
23	Virement à la section d'investissement		477 961	0	326 541
42	Opération d'ordre entre section	100 202	131 834	131 830	132 908
65	Autres charges de gestion courante	440 187	539 232	482 981	603 090
67	Charges exceptionnelles (titre annulé)	8 737	10 000	6 870	10 000
		<u>1 273 079</u>	<u>2 039 527</u>	<u>1 323 754</u>	<u>1 914 339</u>

- La différence entre le CA et le BP provient de la non réalisation budgétaire du virement à la section d'investissement.

Au chapitre 011

En 2015 on note une stabilité sur la globalité des postes budgétaires.

- Dépenses d'entretien de matériels roulants (art 61551)

Ces dépenses demeurent élevées :

CA Année	2012	2013	2014	2015
Montant	58 246,05	103 719,67	83 478,78	82 129,18

Malgré une baisse envisageable due à la réorganisation de la collecte, à l'achat en cours d'un des camions et au remplacement de l'autre camion, il est proposé de budgétiser 90 000 € au BP 2016 par prudence.

- Carburant ( Article 6066)

La réorganisation de la collecte au 15 juin 2015 couplée avec le prix faible du carburant a permis de faire une économie d'environ 10 000 € sur les carburants. Une petite baisse est envisageable en raison de la nouvelle organisation de la collecte sur une année complète. Il est proposé de rester prudent en budgétisant 50 000 € :

CA Année	2012	2013	2014	2015
Montant	54 998	58 048	55 584	45 680

Au chapitre 012

L'année 2015 a été marquée par la réorganisation de collecte qui a permis de limiter les frais de personnels de collecte et le départ de l'ancien directeur des services. La masse salariale a été réduite.

Il est prévu en 2016 le maintien à son niveau actuel.

Au chapitre 65

- Perte créance irrécouvrable (Article 654)

CA Année	2012	2013	2014	2015
Montant	0	15,96	2 612,51	5 453,91

A ce jour, les restes à recouvrer pour les années 2012 et 2013 s'élèvent à :

date emission	montant	reste à recouvrer au 02/03/2016	
Année 2012	1 312 076,18	12 666,42	1,0%
Année 2013	1 269 372,25	18 284,16	1,4%
Année 2014	1 253 252,21	27 139,52	2,2%
<b>Total</b>	<b>3 834 700,64</b>	<b>58 090,10</b>	<b>1,5%</b>

Il est proposé d'inscrire au BP 2016 58 090 € pour prendre en compte ce risque.

- Contribution de la CCPM à Préval (Article 658)

CA Année	2012	2013	2014	2015
Montant	561 000	526 705	437 575	477 526

Evolution des Tonnages des déchets collectés

Flux	2010	2011	2012	2013	2014	2015	BP 2016
<b>Ordures Ménagères</b>	<b>2 643</b>	<b>2 334</b>	<b>1 934</b>	<b>1 960</b>	<b>2 049</b>	<b>1 889</b>	<b>1 900</b>
Tri	644	671	666	676	668	671	700
Refus	39	46	53	59	60	61	60
<b>Tri</b>	<b>683</b>	<b>717</b>	<b>718</b>	<b>735</b>	<b>749</b>	<b>746</b>	<b>760</b>
<b>Verre</b>	<b>570</b>	<b>575</b>	<b>640</b>	<b>616</b>	<b>635</b>	<b>615</b>	<b>650</b>
<b>Déchets de la déchèterie</b>	<b>4 034</b>	<b>3 768</b>	<b>4 280</b>	<b>3 974</b>	<b>2 895</b>	<b>3 359</b>	<b>3 500</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 930</b>	<b>7 393</b>	<b>7 572</b>	<b>7 285</b>	<b>6 329</b>	<b>6 610</b>	<b>6 810</b>

Détails des déchets collectés en déchèterie

Type de déchets	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Incinérables	270	429,76	568,34	546,06	748,35	800
Encombrants	1041	1 067,42	565,28	287,06	282,74	300
Plâtre					35,06	100
Déchets Verts	1125	1 163,38	988,98	380,96	568,14	600
Bois	702	949,85	1 307,37	904,13	955,27	900
Métaux	209	212,95	184,94	147,20	152,86	150
Cartons	141	210,64	137,36	121,29	142,50	150
Autres déchets (meubles, batterie, vêtements...)	227,9482	246,1832	222,0594	396,6772	509,031	500
<b>TOTAL (hors gravats)</b>	<b>3 767,82</b>	<b>4 280,18</b>	<b>3 974,33</b>	<b>2 895,24</b>	<b>3 358,89</b>	<b>3 500,00</b>

En 2015, on constate :

- un retour à un tonnage plus élevé en déchèterie après l'année 2014 marquée par la mise en place du contrôle des accès sur une année complète
- en milieu d'année, les catégories de déchets de la déchèterie ont évolué. Changement des types de déchets considérés comme « incinérable » et « non valorisable » (anciennement encombrant) et création d'une catégorie « plâtre ». Cela explique en grande partie le léger recul de la production d'ordures ménagères qui est contre balancé par une augmentation significative des incinérables

Pour 2016, il est proposé d'inscrire 545 000 € aux dépenses payées à PREVAL. Le coût de

traitement des déchets sont en hausse en 2016. Il est proposé d'inscrire :

- Ordures ménagères 1 900 tonnes à 101,20 € /t (en 2015 : 97,90 € /t)
- Tri sélectif 700 tonnes à 100,10 € /t (en 2015 : 96,80 € /t)
- Refus de tri 60 tonnes à 101,20 € /t (en 2015 : 97,90 € /t)
- Incinérables 800 tonnes à 127,40 € /t (en 2015 : 97,90 € /t)
- Encombrants 300 tonnes à 154,00 € /t (en 2015 : 147,40 € /t)
- Déchets vert 600 tonnes à 38,50 € /t (en 2015 : 37,40 € /t)
- Bois 900 tonnes à 38,50 € /t (en 2015 : 30,80 € /t)
- Cartons 150 tonnes à 38,50 € /t (en 2015 : 33,00 € /t)

#### Article 6248 Frais de transport divers

- Verre 650 tonnes à environ 69,6 € /t (en 2015 : 68,2 € /t)

#### Concernant la section de fonctionnement - Recettes

Chap	Libelle Article	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016
002	Excédent antérieur reporté Fonc		594 241		564 873,72
042	Amortissement des subventions	11 214	17 465	17 464,28	17 465
42	Reprises sur amort,des immos		1 021	1 020,91	
70	Redevance Incitative	1 221 711	1 200 000	1 202 166,89	1 150 000
74	Soutien Eco-organisme	208 424	205 500	181 687,28	174 000
74	Vente autres marchandises	22 048	21 300	14 749,11	1 500
75	Revenu des immeubles				1 500
77	produits de cession immo	1 700			5 000
77	Produits exceptionnels divers	4 921		838,41	
	<b>total des recettes</b>	<b>1 470 018</b>	<b>2 039 527</b>	<b>1 417 926,88</b>	<b>1 914 339</b>

#### Au chapitre 70

En 2015, le produit de la part fixe a diminué en raison ; d'une part de la baisse du tarif au 1er juin 2014 de la part fixe « Accès au service » sur une année complète de 61 à 55 euros ; et d'autre part en raison de la réorganisation des collectes et le passage uniquement tous les 15 jours dans les petites communes à partir du mi-juin 2015.

En 2016, il est proposé d'inscrire 1 150 000 € pour tenir compte de la diminution de la part fixe « collecte » induite par la réorganisation des collectes afin de rester prudent.

#### Au chapitre 74

En 2015, les soutiens des Eco-organismes devraient rester stable. Il est proposé d'inscrire 174 000 € au BP.

#### Ventes autres marchandises

- Métaux Le cours des métaux est très bas actuellement et les tendances ne sont pas bonnes. Il est donc proposé de ne pas provisionner de recette.
- Batteries 3 tonnes à 500 €

#### Concernant la section d'investissement - Dépenses

Chap	Libelle Article	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016
001	Déficit antérieur reporté				
020	Dépenses imprévues		45 480		
	Investissement de l'année	325 049	1 288 600	438 186,40	1 061 665
040	Amortissement des subventions	0	18 486	18 485,19	17 465
		<b>325 049</b>	<b>1 352 566</b>	<b>456 672</b>	<b>1 079 130</b>

## Détail des investissements

	Payé 2015	crédit de report	nouveau crédit
Benne om achetée en 2015	1 080	197 728	4 380
Benne om remplacement en 2016			180 000
Locaux quais de transfert (travaux)	401 961	204 660	1 500
Locaux quais de transfert (mobilier)	438	2 769	10 000
Etudes et travaux pour le site d'inerte	7 998	4 659	200 000
Achat de bacs OM et Tri	17 578		75 000
Achat de cartes de déchèterie et lecteur kdc	1 374		5 000
Petit matériel		968	10 000
Achat d'une fraise à neige et d'une lame à neige	2 910		
Remplacement de l'indicateur du pont bascule	4 846		
Remplacement du partner			15 000
Investissement pour la ressourcerie, sachant que le gestionnaire paiera un loyer			150 000

### Concernant la section d'investissement - Recettes

Chap	Libelle Article	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016
001	excédent antérieur reporté		158379,21		287 245
1068	excédents de fonctionnement capitalisés	495 638	414 883	414 883	123 540
021	Virement de la section de fonctionnement	0	477 961		326 541
13	Subvention de l'année	87 000	0		65 766
10	FCTVA de l'année	85 830	169 509	38 825	143 130
040	Amortissement des biens	100 202	131 834	131 830	132 908
		<b>273 032</b>	<b>1 352 566</b>	<b>585 537</b>	<b>1 079 130</b>

Subventions prévues en 2016 :

- DETR : 65 766 € pour la construction de locaux techniques (bâtiment à côté du quai de transfert)

Prospective

Les tendances pour les années à venir ne sont pas très optimistes.

Le cours de revente des matériaux est très bas et aucune tendance à la hausse n'est prévue.

Les demandes et le prix de vente de la chaleur de l'usine d'incinération sont faibles en raison des conditions climatiques et des cours du pétrole. Ce qui risque d'engendrer une hausse du coût d'incinération des ordures ménagères.

Les autres frais de traitement des déchets risquent également d'augmenter.

### 3 - Budget annexe Combe Saint Pierre

Concernant la section de fonctionnement – Dépenses

Le budget 2016 est construit sur la base des hypothèses suivantes :

		BP et DM 2015	CA 2015	BP 2016
011	Charges à caractère général	388 290	349 427	362 100
012	Charges de personnel	0	0	7 800
022	Dépenses imprévues	0	0	
65	Autres charges de gestion courante	1 600	1 430	1 000
66	Charges financières	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0
042	Opérations d'ordre (amortissements)	156 330	156 329	159 315
	<b>Total</b>	<b>546 220</b>	<b>507 186</b>	<b>530 215</b>

- Pour le chapitre 011 (charges à caractère général), il est proposé une baisse modérée des crédits qui tient compte d'une adaptation des crédits budgétés par rapport aux dépenses réalisées (analyse du CA 2015).

Ce chapitre comprend :

- les prestations versées à Woka Loisirs (article 611) pour un montant de 140 000 euros .

- les charges de fonctionnement remboursés à Woka Loisirs  
(*article 62878 - Estimation 2016 : 151 000 euros*),

- les dépenses d'eau, d'électricité et de combustibles  
(*articles 60611, 60612 et 60621 – Estimation 2016 : 52 000 euros*).

- Pour le chapitre 012 (charges de personnel), il est proposé l'inscription de crédits correspondants aux frais de personnel administratif et comptable initialement prévu à l'article 62876 du chapitre 011.

#### Concernant la section de fonctionnement – Recettes

		BP et DM 2015	CA 2015	BP 2016
70	Location restaurant	5 000	5 000	5 000
74	participation BG	308 000	249 746	300 000
75	produits de gestion courante	175 600	194 821	167 769
77	produits exceptionnels	0	0	1 950
042	Opérations d'ordre (amortissements)	57 620	57 619	55 496
	<b>Total</b>	<b>546 220</b>	<b>507 186</b>	<b>530 215</b>

- Pour le chapitre 70, les recettes de la location du restaurant sont estimées à 5 000 euros.
- Pour le chapitre 74, le versement effectué par le BP, afin d'équilibrer le budget annexe de la Combe Saint Pierre, est estimée à 300 000 euros
- Pour le chapitre 75

Ce chapitre regroupe les recettes liées à l'exploitation sur site de la Combe Saint Pierre ainsi que les charges (eau, électricité, fioul) du restaurant refacturées au gérant.

Pour l'année 2016, les recettes d'exploitation sont revues légèrement à la baisse sur la base d'une météo moins favorable que pour l'année 2015.

#### Recettes exploitation site Combe St Pierre- Année 2015 :

- Ski alpin 55 713,04 €
- ski de fond 10 066,24 €
- Location 38 304,36 €
- Remontées, Devalkart, VTT, Rollherbe 3 176,74 €
- Accrobranche et groupes 40 059,37 €
- Via Ferrata 11 446,33 €
- Espace ludique 4 191,18 €
- Boutique 513,09 €
- Patinoire : 22 094,16 €

TOTAL HT : 185 564,17 €

#### *Concernant la section Investissement – Dépenses*

		BP et DM 2015	CA 2015	BP 2016
Op 13	bâtiment	5 599,62	0,00	
Op 14	Matériel de location	6 000,00	4 535,30	<b>6 955,59</b>
Op 17	Téleskis	35 000,00	31 134,04	<b>2 000,00</b>
Op 18	Aménagement patinoire	169 888,61	1 220,00	<b>450 000,00</b>
Op 20	Via Ferrata	1 000,00	0	<b>4 600,00</b>
Op 23	Gestion du site – Matériel de transport	5 375,00	5 375,00	
	Gestion du site – Matériel	9 625,00	5 495,85	<b>5 873,63</b>
	Gestion du site – Logiciel	6 000,00	0	<b>7 500,00</b>
Op 24	Parc aventure	1 000,00	0	<b>12 340,00</b>
020	Dépenses imprévues	10 000,00	0	<b>5000</b>
040	Opérations d'ordre (amortissements)	57 619,76	57 618,66	<b>55496</b>
	<b>Total</b>	<b>307 107,99</b>	<b>105 378,85</b>	<b>549 765,22</b>

#### **Opération 14 :**

Rénovation parc matériel : ski de fond et alpin : 1 480 € + 2 520 €

20 paires de patins : 1 500 €

+ crédit de report de 1 455,59 € (patins)

#### **Opération 17 :**

Terrassement télési 2 : 2 000 €

#### **Opération 18 :**

Réhabilitation Patinoire

Le bureau d'études Emch+Berger a proposé une solution suite à l'hydrodécapage du mois de septembre 2015.

Il s'agit de couler une nouvelle dalle incluant un nouveau réseau de froid sur la dalle existante.

Le coût de l'opération est estimé à 322 000 € HT

**Opération 20 :**

Renouvellement matériel via ferrata (40 mousquetons + longes) 2 960 €

Diagnostic falaise 1 550 €

**Opération 23 :**

Signalétique ski nordique 3 250 €

Palan à levier, bloqueur de chaîne, treuil 2 623,63 € (crédits de report)

Logiciel de gestion location 4 000 €

Caisse avec logiciel 3 500 € (crédits de report)

**Opération 24 :**

Ajout nouveaux ateliers 5 000 €

Rénovation parcours adultes 5 000 €

Renouvellement EPI 20 ouïstitis + 20 casques + 10 baudriers 2 340 €

*Concernant la section investissement – Recettes*

Les recettes d'investissement se composent

- du solde d'exécution d'investissement reporté (article 001) pour un montant de 201 728,28 euros contre 150 778,23 euros en 2015.

- d'un emprunt pour le financement de la patinoire de 188 721,94 €

- des amortissements pour un montant de 159 315 euros.

**4 - Budget annexe SPANC**

Le budget 2016 est construit sur les mêmes hypothèses que l'année 2015. Il ne comprend qu'une section de fonctionnement et doit être équilibré.

Le SPANC a déposé une demande d'aide à l'Agence de l'Eau pour les opérations groupées de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs par les particuliers Maîtres d'Ouvrages. Cette aide de 3 000 € par installation, qui transite par le SPANC (article 658 en dépense et article 748 en recette), est intégralement reversé aux usagers.

Une aide de 250€ par installation réhabilitée pour l'animation-coordination de la démarche est également versée au SPANC.

## Dépenses

Cha p	Intitulés	BP 2015	CA 2015	BP 2016 Prévision s
011	Charge à caractère général - <b>Article 618</b> : marché Sciences environnement - <b>Article 6228</b> : vidange de fosses toutes eaux - <b>Article 6287</b> : Remboursement au budget général (indemnités élus)	40 000 10 000 1 400	28 140,20 1 265,50 1 376,48	<b>40 000</b> <b>10 000</b> <b>1 380</b>
012	Charge de personnel et frais assimilé - <b>Article 6215</b> : Remboursement au budget général (salaire agents)	9 100	3 849,82	<b>8 900</b>
65	Autre charges de gestion courantes - <b>Article 658</b> : <b>Charges diverses de gestion courante</b> Remboursement des prestations déjà réalisées (SIAP) pour le montant 2015 Versement de l'aide de l'agence de l'eau aux usagers	4 000	3 101,84	<b>60 000</b>
	<b>Total</b>	<b>64 500</b>	<b>37 733,84</b>	<b>120 280</b>

## Recettes

Cha p	Intitulés	BP 2015 Prévisions	CA 2015	BP 2016 Prévision s
70	Ventes, prestations de services <b>Article 7062</b> : redevance pour les contrôles <b>Article 7068</b> : vidange de fosses toutes eaux	50 500 10 000	33 073 1 449	<b>45 280</b> <b>10 000</b>
74	Subvention d'exploitation <b>Article 748</b> <b>Subvention de l'agence de l'eau</b>			<b>65 000</b>
77	Produits exceptionnels <b>Article 774</b> Versement du budget général	4 000	3 211,84	
	<b>Total</b>	<b>64 500</b>	<b>37 733,84</b>	<b>120 280</b>

Après que le conseil ait débattu de l'ensemble des éléments présentés, il prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires.

## Vote des taux d'imposition

En application des choix présentés lors des orientations budgétaires, il est proposé d'augmenter de 1 % les taux d'imposition par rapport à 2015.

	Rappel taux votés en 2015	Taux proposés 2016	Estimation Produit fiscal attendu
Taxe d'Habitation	4,89	<b>4,94</b>	825 225 €
Taxe Foncière (Bâti)	3,24	<b>3,27</b>	448 200 €
Taxe Foncière (non bâti)	8,87	<b>8,96</b>	71 569 €
CFE Cotisation Foncière des Entreprises	5,39	<b>5,44</b>	218 194 €

TOTAL : 1 563 188 €

Pour information, le produit de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) est de 153 736 €, le prélèvement au profit du FNGIR (Fonds National de Garantie de Ressources) à 170 275 € et le FPIC (Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales) estimé à 57 000 €.

Le conseil communautaire, vote à la majorité absolue (41 voix pour, 0 contre et 1 abstention) les taux d'imposition pour l'année 2016.

## **Ouverture de crédits par anticipation**

- **Budget Ordures ménagères**

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'art L1612-1 du CGCT précise « ...*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »

Afin de pouvoir aménager les nouveaux locaux de la déchèterie, acheter des bacs et la benne à ordures ménagères, il convient d'ouvrir des crédits par anticipation aux articles suivants :

2184 Opération 12 Réhabilitation déchèterie	10 000 €
2313 Opération 12 Réhabilitation déchèterie	1 500 €
2157 Opération 13 Matériel et outillage divers	10 000 €
2157 Opération 11 Redevance incitative	75 000 €
2182 Opération 17 Benne Ordures ménagères	4 380 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à ouvrir des crédits par anticipation au budget ordures ménagères pour l'année 2016 comme présentés ci-dessus.

- **Budget Général**

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'art L1612-1 du CGCT précise « ...*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »

Afin de pouvoir régler la facture du solde de l'observatoire fiscal, il convient d'ouvrir des crédits par anticipation à l'article 2051 Opération 30 Observatoire fiscal pour un montant de 134,40 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à ouvrir des crédits par anticipation pour un montant de 134,40 €.

- **Budget Combe Saint Pierre**

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de

l'exercice auquel il s'applique, l'art L1612-1 du CGCT précise « ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Afin de pouvoir renouveler le matériel de location de la Via ferrata et régler un premier acompte à la société Jc Augé relatif au projet de revalorisation du site de la combe saint pierre, il convient d'ouvrir des crédits par anticipation aux articles suivants :

2188 Opération 20 Via Ferrata	4 600 €
2315 Opération 18 Aménagement Patinoire	3 000 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à ouvrir des crédits par anticipation au budget combe saint pierre pour l'année 2016 comme présentés ci-dessus.

### **Indemnisation sinistre compteur électrique à la Combe Saint Pierre**

Monsieur le Président expose que des dégâts ont été occasionnés sur le compteur électrique du restaurant de la combe saint pierre suite à un dommage survenu le 10 décembre 2015.

Suite à la déclaration de sinistre, l'assureur Groupama a émis un chèque de 2 396,30 €,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide, d'encaisser le chèque émis par Groupama d'un montant de 2 396,30 €.

## **3/ Ressources humaines**

### **Tableau des effectifs**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le tableau des effectifs portant le nombre de postes ouverts à 26 dont 17 temps complets, 7 temps non complets et 2 postes non pourvus.

### **Mise à disposition de personnel**

La communauté de communes du Val de Sancey a fait une demande auprès de la CCPM pour la mise à disposition d'un agent pour la formation de leur agent suite à l'ouverture d'une déchèterie prochainement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide

- de fixer le coût horaire à 22 euros
- de facturer les frais de déplacement
- d'autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition

## 4/ Subvention

### Séjours au centre Armand Bermont de l'école de Charquemont

Vu la délibération n°2011-25 en date du 26 avril 2011 portant projet de participation aux classes de découverte des enfants des écoles primaires du territoire de la Communauté de communes du Pays de Maïche au centre Armand Bermont à Charquemont,

Vu la délibération n°2011-60 en date du 15 septembre 2011 portant sur la convention de partenariat avec la Ville de Montbéliard,

Vu la demande de l'école de Charquemont,

Vu les crédits inscrits au budget 2016,

Considérant l'intérêt communautaire des séjours des élèves des écoles primaires au centre Armand Bermont à Charquemont,

Monsieur le Président expose à l'Assemblée délibérante que deux classes de l'école de Charquemont, ont bénéficié des services du centre Armand Bermont à Charquemont.

Le coût du séjour s'élève à 14 625 €.

Monsieur le Président propose de fixer l'aide de la Communauté de communes du Pays de Maïche pour le séjour de l'école de Charquemont à 4 826,25 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide, de fixer la participation de la Communauté de communes du Pays de Maïche, au séjour de deux classes de l'école de Charquemont au centre Armand Bermont, à la somme de 4 826,25 €. Cette somme sera versée à la coopérative scolaire de l'école élémentaire de Charquemont.

### Demandes de subvention

Monsieur le Président expose que le projet de réhabilitation de la patinoire et dont le coût prévisionnel s'élève à 335 280,37 € HT soit 402 336,44 € TTC est susceptible de bénéficier de subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement ci-dessous
- d'autoriser le Président à solliciter les financements prévus dans le plan de financement
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016 de la collectivité

	Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
<b>Réhabilitation patinoire</b>	FRAIS D'ETUDES : maîtrise d'œuvre	42 459,09 (14,5%)	Europe (FEADER)	33 528,04
	TRAVAUX : réhabilitation patinoire	292821,28	Etat – Plan de soutien investissement public 2016	100 584,11

			Conseil départemental	100 584,11
			CCPM	100 584,11
	<b>TOTAL</b>	<b>335 280,37 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>335 280,37 €</b>

## 5/ Organisme extérieur

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de désigner un nouveau titulaire suite à la démission de Monsieur François Jacquot de sa fonction de délégué au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement du Dessoubre et de Valorisation du Bassin Versant.

Le conseil communautaire élit au scrutin secret et à la majorité absolue les délégués qui représenteront la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement du Dessoubre et de Valorisation du Bassin Versant comme suit :

Après avoir laissé le conseil débattre, Monsieur le Président propose les délégués suivants :

### TITULAIRE

Anthony MERIQUE

### SUPPLEANT

Thierry VERNEY

A l'unanimité des 42 suffrages exprimés, le conseil approuve la composition de la liste proposée.

## 6/ SPANC

La commission SPANC a émis des observations sur le règlement, Monsieur le Vice-Président Anthony MERIQUE invite donc le conseil communautaire à procéder aux modifications du règlement comme suit :

Extrait du projet de règlement modifié, les modifications sont les ajouts en italique et gras :

« Le contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif est réalisé selon la périodicité suivante :

Type d'installation	Périodicité
Absence d'installation d'assainissement non collectif	1 an
<b><i>Absence d'installation d'assainissement non collectif dans une ferme en activité, qui ne présente ni de risque pour la santé des personnes ni de risque environnemental, mais dont l'ensemble des effluents sont dirigés vers les installations agricoles</i></b>	<b>4 ans</b>
<b><i>Absence d'installation d'assainissement non collectif dans des logements inhabités de façon durable ; une attestation de la mairie déclarant le logement inhabité prolongera le délai de 2 ans</i></b>	<b>2 ans</b>
<b><i>Habitation contrôlée dans le cadre d'une vente, où des travaux devaient être réalisés</i></b>	<b>2 ans</b>
Installation (filière traditionnelle ou agréée) présentant un danger pour la santé des personnes	2 ans

ou un risque de pollution de l'environnement			
Filière traditionnelle	Non conforme	Installation incomplète ou significativement sous dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs	4 ans
		Installation complète (prétraitement et traitement)	6 ans
	Conforme	Installation conforme	8 ans
Filière agréée	Installations significativement sous dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs		2 ans
	Pas de justificatifs d'entretien et de vidange		2 ans
	Fréquence de vidange préconisée inférieure à 6 mois et fourniture de justificatifs d'entretien et de vidange de la fosse*		4 ans
	Fréquence de vidange préconisée comprise entre 6 mois et 2 ans et fourniture de justificatifs d'entretien et de vidange de la fosse*		6 ans
	Fréquence de vidange préconisée supérieure à 2 ans et fourniture de justificatifs d'entretien et de vidange de la fosse*		8 ans

\* La fréquence de présentation des justificatifs doit être au minimum du double de la périodicité de vidange préconisée.

Si une installation relève de deux cas dans le tableau ci-dessus, la périodicité la plus faible sera appliquée. »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les modifications et approuve le nouveau règlement.

## 7/ Divers

### Correction délibération 2015-55

Lors du conseil communautaire du 24/09/2015, il a été décidé de retenir pour le lot n°1, l'offre de l'entreprise Bourlier pour un montant de 90 559 € TTC et de retenir pour le lot n°2, l'offre de l'entreprise Faun pour un montant de 91 335,60 € TTC.

Or, suite à une erreur administrative dans la rédaction de la délibération, le montant du lot n°1 est erroné.

Le montant du lot n°1 se décompose comme suit :

- Châssis de 19 tonnes 4x2 : 80 145,50 € HT soit 96 559,10 € TTC dont carte grise
- Reprise ancien véhicule BOM de 19 tonnes : 6 000 €
- Extension de garantie : 3 650 € HT soit 4 380 € TTC

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de modifier la délibération n°55 du 24 septembre 2015 en intégrant au lot n°1 l'extension de garantie portant le montant du marché avec l'entreprise Bourlier à 77 795,60 € HT soit 94 939,10 € TTC carte grise incluse et rappelle que le lot n°2 est attribué à l'entreprise Faun pour un montant de 76 113 € HT soit 91 335,60 € TTC.

### Signature d'une convention de partenariat

Sur proposition de l'Union de la Randonnée Verte, il a été demandé que la CCPM devienne

l'interlocuteur unique des associations au niveau de la randonnée pédestre pour l'ensemble des sentiers sur le territoire de la communauté de communes.

La CCPM n'a pas la volonté de supplanter les associations locales, volontaires et présentes sur le terrain, associations et CCPM vont donc œuvrer, ensemble pour le développement, l'entretien et l'aménagement des sentiers de randonnées.

Le conseil communautaire, l'exposé du Président entendu, autorise à l'unanimité la signature d'une convention de partenariat entre la CCPM et l'URV.

### **Loi NOTRe**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la CDCI du 4 mars a rendu son avis sur le schéma territorial. Elle préconise l'extension du territoire avec les communes de la communauté de communes de Saint Hippolyte, excepté Froidevaux et l'intégration des communes de Vaucluse, Vauclusotte, Rosureux, Cour saint Maurice, Battenans Varin au sein de la CCPM.

### **Pays Horloger**

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à participer à une séance d'information du Pays Horloger sur le Parc Naturel Régional qui aura lieu le mercredi 6 avril à 20h00 à la salle Ducreux à Maiche.

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur le Président lève la séance à 21h31

Le prochain conseil communautaire aura lieu le mercredi 13 avril 2016 à 20h00 à la salle Ducreux à Maiche.

Fait à Maîche, le 31 mars 2016

Le Président,  
Régis LIGIER

\*\*\*\*\*